



Réunion du 24 septembre 2018

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
de la COMMUNAUTE de COMMUNES de LACQ-ORTHEZ

Nombre de conseillers en exercice : 96
Nombre de présents : 77
Nombre de votants : 84

L'an deux mille dix-huit, le vingt-quatre septembre à dix-huit heures, le conseil de la communauté de communes de Lacq-Orthez, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège de la communauté à Mourenx sous la présidence de M. Jacques CASSIAU-HAURIE.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM Jean-Pierre CAZALERE, André CASSOU, Alain PEDEGERT, Madeleine BROLESE, Philippe GARCIA, Alice BENAVENTE, Jean-Marie BERGERET-TERCQ, Lucien PRAT, Guy PEMARTIN, Bénédicte ALCETEGARAY, David CRABOS, Michel LAURIO, Jacques CASSIAU-HAURIE, Patrick TASSERIE, Mathias DUCAMIN, Maryse PAYBOU, Jean-Marie PINON, Henri POUSTIS, Nadia GRAMMONTIN, Michel DARETTE, Michel BARBE, Louis COSTEDOAT, Daniel BOULIN, Jean-Simon LEBLANC, Jean-Jacques TEIXEIRA, Isabelle NOUSTY (suppléante de M. Paul MONTAUT), Didier REY, Jean-Pierre DUBREUIL, Gérard PALOUMET, Aline LANGLES, Francis LARROQUE, Albert LASSERRE-BISCONTE, Georges TROUILHET, Régis CASSAROUME, Delia MATA-CIAMPOLI, Pierre MUCHADA, Valérie PEYROUS, Yves SALANAVEPEHE, Michel CAMDESSUS, Anthony BERBEL, Encarnacion CANTON, Corinne CARRIAT, Bruno CIOSSE, Patrice LAURENT, François MATEOS, Olivier MOUNOLOU, Sylvie MOUSQUES dit CABANOT, Jean-Luc MARTIN, Jean-Pierre BOUNINE, Luis Miguel CONEJERO, Yves DARRIGRAND, Marc DESPLAT, Louis-Philippe DUPOUY, Jean-Louis GROUSSET, Emmanuel HANON, Christine LABORDE, Jacques LABORDE, Jeanne LAMAZERE, Céline LEMBEZAT, Marie-Hélène MAREST, Madeleine PICHAREAU, Jean-Jacques SENSEBE, Jérôme TOULOUSE, Daniel BIROU, Michel LABOURDETTE, Marie-Thérèse LAVIELLE, Pierre LAFARGUE, Franck VIREBAYRE-GASTON, Raymond INCHASSENDAGUE, Francis GRINET, Alain BOUCHECAREILH, Jean-Claude MORERE, Gérard DUCOS, Maïthé MIRASSOU, Christian LÉCHIT, Francis LAYUS et Philippe ARRIAU

formant la majorité des membres en exercice.

ETAIENT EXCUSES OU ABSENTS : Mmes et MM. Guy LAFFITTE, Frédéric LAVIELLE, Axelle MARCHET (pouvoir à Mme Alice BENAVENTE), Jean-Bernard PRAT, Hervé LAFITTE, Patrick GALOPIN, Dominique TOUYA, Michel JESER, Paul MONTAUT, Jean-Luc NOURY (pouvoir à M. Pierre MUCHADA), Véronique REMY, Gilbert AURRIAC, Jeanne LUGA, Joëlle BAYLE-LASSERRE (pouvoir à Mme Jeanne LAMAZERE), Pierrette DOMBLIDES (pouvoir à M. Yves DARRIGRAND), Geneviève GUICHEMERRE (pouvoir à M. Marc DESPLAT), Hélène MARTEUILH, Thierry LAFFITTE, Jean LABASTE (pouvoir à M. Guy PEMARTIN), David HABIB (pouvoir à M. Georges TROUILHET).

SECRETAIRES DE SEANCE : Mmes Bénédicte ALCETEGARAY, Nadia GRAMMONTIN.

RAPPORT N° 7 : INCENDIE DU CHATEAU DE MONT : ACCEPTATION DU PROTOCOLE TRANSACTIONNEL

Rapporteur : M. Jean-Marie BERGERET-TERCQ

La communauté de communes de Lacq-Orthez a acquis le château de Mont en février 2014 pour un montant de 264 143 € frais de notaire inclus. Il y a alors effectué quelques travaux de mise en sécurité et de préservation.

Celui-ci a presque entièrement brûlé dans un incendie le 2 mai 2017.

La communauté de communes de Lacq-Orthez s'est alors fait assister par le cabinet Jean-Pierre JULIEN pour engager des discussions avec la SMACL Assurances, assureur de la collectivité, concernant le montant de l'indemnisation à percevoir.

Le 12 juin 2017, le bureau communautaire décidait d'engager des travaux de reconstruction pour mise hors d'air et hors d'eau du château dans un premier temps. Ces travaux de reconstruction décidés en accord avec l'assureur de la communauté de communes de Lacq-Orthez ont été les suivants :

- maçonnerie,
- charpente,
- couverture,
- planchers,
- escaliers,
- paratonnerre.

L'ensemble de ces travaux est exécuté selon le principe de reconstruction à l'identique pour un montant de 1 806 000 € TTC, déblais et honoraires de maîtrise d'œuvre compris. Par ailleurs, le montant des travaux de second œuvre a été estimé à 1 403 000 € TTC. Ceux-ci comprennent les plâtreries, les peintures, l'électricité, les menuiseries intérieures et extérieures, la plomberie, etc.

Compte tenu de l'état du château avant l'incendie, des taux de vétusté, parfois très élevés (peintures, électricité, menuiseries par exemple), sont appliqués sur l'ensemble des postes de dépenses.

Après négociations, la SMACL Assurances propose une indemnité transactionnelle de 2 250 000 €, déduction faite d'une provision déjà versée de 1 200 000 €.

Cette transaction permet à la communauté de communes de percevoir le montant de l'indemnité dans sa totalité, sans justificatifs, même si elle décide de ne pas réaliser l'ensemble des travaux pris en compte dans le calcul de ce montant.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres, décide :

- **d'accepter** le montant de l'indemnité transactionnelle de 2 250 000 € déduction faite d'une provision versée de 1 200 000 €,
- **d'autoriser** son Président à signer avec la SMACL Assurances le protocole d'accord transactionnel relatif au sinistre incendie survenu le 2 mai 2017 au château de Mont, protocole annexé à la présente délibération,
- **de préciser** que le versement des 1 050 000 € restants interviendra dans un délai de 15 jours à compter de la signature du protocole.

Ainsi fait et délibéré à la date sus-indiquée,
Pour extrait certifié conforme,
Le Président,



Jacques CASSTAU-HAURIE



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 27/09/2018
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 27/09/2018